****

**Distinction Fellow de CRHA Canada**

**FORMULAIRE CONFIDENTIEL DE MISE EN NOMINATION**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Personne proposante :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Fonction** | **Organisation** | **CRHA | CRIA** **(oui/non)** | **Lien avec la personne mise en nomination** |
|  |  |  |  |  |

**Personne mise en nomination :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Fonction** | **Organisation** | **CRHA | CRIA** **(oui/non)** |
|  |  |  |  |

**Biographie de la personne mise en nomination**

**Études et certifications professionnelles**

|  |  |
| --- | --- |
| Études/Certifications | Établissement (le cas échéant) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Antécédents professionnels**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Employeur | Fonction | Dates |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Activités de bénévolat**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Organisation | Fonction | Dates |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Autres exemples de leadership exemplaire en matière de ressources humaines**

|  |
| --- |
|  |

**Précisions sur les contributions exemplaires**

Veuillez présenter des arguments convaincants en faveur de la force de la personne que vous proposez en ce qui concerne au moins trois des principaux domaines de contribution mentionnés ci-dessous.

Veuillez limiter chaque partie à 500 mots. En plus d'avoir apporté une contribution exceptionnelle dans au moins trois des cinq domaines ci-dessous, la personne mise en nomination devra avoir incarné les valeurs du code de déontologie d'un CRHA | CRIA (équité, justice, dignité, respect et intégrité) et avoir respecté les lois, les règlements et les statuts de CRHA Canada et de l’Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec.

1. Positionnement stratégique de la profession RH

La personne mise en nomination a contribué à rehausser le profil de la profession RH grâce à son partenariat stratégique essentiel à la haute direction des organisations. Par exemple, elle a mené et dirigé le développement ou le changement de philosophies, de politiques ou de pratiques générales en matière de ressources humaines ayant des incidences sur une ou plusieurs organisations du secteur public ou privé; elle a influencé les principales parties prenantes afin de rehausser la posture des RH grâce à son partenariat stratégique principal avec la direction des organisations; elle a favorisé des partenariats stratégiques avec d'autres groupes professionnels en dehors du secteur des ressources humaines.

|  |
| --- |
|  |

2. Développement, partage et promotion d'idées, de politiques et de pratiques innovantes en matière de ressources humaines

La personne mise en nomination a une expérience solide et notable dans le développement, le partage ou la promotion des compétences et des connaissances dans le domaine des ressources humaines, notamment par le biais de discours, de publications, de médias, de mentorat, de coaching ou d'enseignement. Par exemple, elle a rédigé ou corédigé des publications qui constituent des normes industrielles pour la diffusion des connaissances en matière de ressources humaines; elle a une expérience notable dans l'enseignement des ressources humaines ou le développement de programmes d'études dans ce domaine et a reçu des distinctions spéciales à cet égard ; elle a noué, cultivé, développé et géré des relations touchant la profession des ressources humaines et d'autres organismes professionnels et éducatifs; elle a activement favorisé la profession des ressources humaines - par des entretiens d'embauche, des interventions dans des forums éducatifs, dans les médias, en organisant des stages ou des placements coopératifs pour les étudiants.

|  |
| --- |
|  |

3. Sensibilisation des décideurs politiques au nom de la profession RH

La personne mise en nomination a une solide expérience de la promotion de la profession RH auprès des agences gouvernementales et des décideurs politiques. Par exemple, elle a influencé le gouvernement dans la préparation et la mise en œuvre de nouvelles réglementations, de nouvelles politiques ou de nouvelles certifications concernant la profession RH; elle a souvent été sollicitée par des organismes gouvernementaux en tant qu'autorité reconnue dans un ou plusieurs domaines fonctionnels des RH; elle a été témoin expert dans des tribunaux judiciaires; elle a défendu avec succès des questions relatives aux RH auprès du gouvernement (par exemple, l'aménagement du lieu de travail pour les travailleurs plus âgés, le congé de paternité, etc.).

|  |
| --- |
|  |

4. Service aux associations locales, provinciales ou nationales en ressources humaines

A fait preuve de leadership en tant que membre d'une association de ressources humaines à l'échelle locale, provinciale ou nationale. Par exemple, elle a introduit des pratiques de bonne gouvernance, de nouveaux programmes, concepts, politiques, programmes de reconnaissance, etc. au niveau des associations de RH locales, provinciales ou nationales; elle a fait preuve de leadership dans le développement, le maintien et l'expansion de liens solides avec CRHA Canada, d'autres associations membres de CRHA Canada ou des associations internationales de ressources humaines; elle a fait preuve de leadership au sein de conseils, groupes de travail ou comités de son ordre ou associations de ressources humaines; elle a favorisé et soutenu le rayonnement du titre CRHA | CRIA; elle a participé bénévolement à la planification, à l'organisation et à l'administration de conférences sur les RH ou d'autres forums sur la scène locale, provinciale ou nationale.

|  |
| --- |
|  |

5. Service à la communauté élargie et responsabilité sociale

En s'appuyant sur ses connaissances, ses compétences et ses expériences professionnelles, la personne mise en nomination a toujours fourni un service bénévole exemplaire à la communauté élargie (hors RH), d'une manière qui reconnaît et promeut la responsabilité sociale. Elle a contribué à l'amélioration de la société au sens large (c'est-à-dire les droits de l'homme, les capacités et le potentiel des autres, en particulier des personnes défavorisées, l'amélioration de la situation des enfants, l'environnement, la santé, l'éducation et le travail pour des organismes à but non lucratif). Par exemple, elle a fait preuve de leadership au sein de groupes de travail, groupes de réflexion, comités et conseils d'administration en partageant ses connaissances, son expertise et son temps pour rendre le monde meilleur.

|  |
| --- |
|  |